



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 FÉVRIER 2023

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>28</b>
<b>Convocations :</b>	<b>03 FÉVRIER 2023</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme. Eve COGNETTA
- M. Pierre-Arnaud PRIEUR	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPÉ
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à Alexis VERNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Laurence RENO

--ooOoo--

Madame Adeline DANIEL remplit les fonctions de Secrétaire.

**Objet :** Prévention spécialisée – Autorisation de signature de la Convention cadre tripartite 2023-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L263-3 et L 263-4 du

Vu les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L.121-2 du même code,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 12 décembre 2016 approuvant la convention de transfert de compétence du Département de la Seine-Maritime vers la Métropole Rouen Normandie,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2022 du Président de la Métropole délivrant à l'association Comité d'Action et de Promotions Sociales (CAPS) l'autorisation de fonctionnement pour exercer ses missions de prévention spécialisée sur la ville de Sotteville-lès-Rouen

Vu la délibération n°2022/83 accordant une subvention complémentaire au Comité d'Action et de Promotion Sociale adoptée par le Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen du 20 octobre 2022,

Considérant le projet de convention tripartite transmis par la Métropole Rouen Normandie

- Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention tripartite avec la Métropole Rouen Normandie et l'association Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS) pour la période de 2023-2027

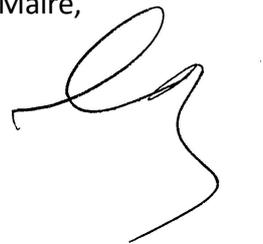
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 33 voix pour et 2 abstentions, en décide ainsi.**

**La délibération n°2023-28 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

La Maire,



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230209-2023-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 21/02/2023